



« DECLARATION DU SYMPOSIUM SOUS - REGIONAL DE L'AJS

Pour le respect des droits des femmes et des enfants »

Nous Femmes Juristes réunies au Symposium sous régional tenu à Dakar les 22, 23 et 24 Octobre 2024,

Nourries des principes constitutionnels énoncés par la Maât de l'Egypte ancienne repris notamment dans les Chartes de Kurukan Fuga, de Thierno Souleymane Baal, ainsi que dans les écrits de Cheikh Anta Diop ;

Conscientes de la richesse de notre tradition plurimillénaire promotrice de paix, de prospérité, de bonne gouvernance et de bien-être pour toutes et pour tous ;

Désireuses de rappeler nos valeurs ancestrales de respect de la dignité de l'être humain, de la valorisation des mères et des jeunes filles ainsi que de l'éducation et de la protection des enfants ;

Déterminées à faire respecter à tous et pour tous, le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à la sécurité, le droit à une alimentation saine, le droit à l'éducation, le droit à l'état civil, le droit à l'intégrité physique ainsi que tous les autres droits ont reconnus à tous par les textes internationaux et nationaux et ce quels que soient leur statut social, leur sexe ou leur lieu de résidence ;

En pleine connaissance de nos devoirs, mais aussi des obligations des Etats en vertu des textes internationaux et nationaux de protection des droits des femmes et des enfants.

Rappelons

La tradition africaine d'assemblées bicamérales : une assemblée d'hommes et une assemblée de femmes siégeant à part mais ayant des pouvoirs égaux, chaque sexe votant pour ses propres représentants et chaque assemblée étant subdivisée en assemblée des jeunes et en assemblée des aînés.

Constatons

- La féminisation de la pauvreté ;
- La sous-représentation des femmes dans les instances électives ;



- La faible représentativité des femmes dans les fonctions nominatives ;
- Les pratiques discriminatoires notamment dans l'accès aux ressources naturelles et en matière foncière ;
- Les effets néfastes des changements climatiques sur les droits humains ;
- L'accès limité dans la distribution des intrants agricoles ;
- Le financement limité à des micro-crédits avec des taux d'intérêt élevés ;
- L'absence de protection des enfants en situation de rue et en conflit avec la loi ;
- La fracture numérique et le faible encadrement de l'utilisation du numérique par les mineurs ;
- Le taux élevé de mortalité maternelle ;
- L'absence de reconnaissance effective de l'autorité parentale partagée ;
- L'insécurité dans les déplacements transfrontaliers des femmes et des enfants ;
- Le déficit de protection des travailleuses domestiques.

Réclamons

- L'effectivité du respect des droits humains consacrés par les instruments juridiques de promotion et de protection des femmes et des enfants ;
- Le soutien, l'appui légal et financier dans les secteurs d'agriculture, de pêche, d'élevage, d'artisanat ;
- Le soutien et l'encadrement des associations de défense des droits humains.

Préconisons

L'harmonisation des législations nationales avec les instruments juridiques internationaux et régionaux ;

L'accompagnement et la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat ;

La mise en œuvre de politiques publiques fortes et inclusives pour soutenir l'autonomisation économique et social des femmes ;

L'instauration des financements participatifs favorables aux modes de financements traditionnels : système d'épargne et de prêts sans intérêt.



Exhortons

La mise en place de dispositif sécuritaire inclusifs et collaboratifs ;

La préservation de l'environnement et des écosystèmes pour favoriser l'accès à une nourriture saine, à la prévention des maladies ;

La prise en compte des droits des enfants dans les enjeux sécuritaires, numériques et environnementaux.

Unissons nos forces et Soutenons

Les Etats dans leurs efforts de réalisation des droits des femmes et des enfants ;

Les politiques de consommer local par l'exploitation des ressources naturelles ;

Les femmes et les enfants dans leur résilience face aux nombreux défis liés à leur statut et à l'effectivité de leurs droits.

Fait à Dakar (Sénégal), le 24 octobre 2024

Les Femmes Juristes d'Afrique